



Intrusion propriété privée je risque quoi ?

Par **AI35**, le **02/01/2016** à **17:26**

Bonjour, il y a un mois et demi 2 voisins sont venus sonner à ma porte et m'ont tapé dessus car "j'avais fait trop de bruit la veille" je n'ai pas été porter plainte mais une voisine en est témoin, du coup je suis allé à son domicile j'ai frappé à la porte il n'ouvrait pas et croyant qu'il était là je l'ai forcé, je suis rentré dans son appartement et retourner quelques chaises et table et casser un petit peu de vaisselles et une vitre, puis je suis parti. Je me suis fait attrapé par les gendarmes en bas pour "ivresse sur voie publique" le voisin va porter plainte je voudrais savoir ce que je risque.

Je sais que c'est pas très malin mais on ne peut pas revenir en arrière..

Merci de m'aidez à y voir plus clair (je n'ai pas de casier judiciaire)